

## Communiqué de presse

Nanterre, le 16 mai 2022

### **SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENT / VILLE DE COURBEVOIE**

**Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine et Jacques Kossowski, Maire de Courbevoie, ont signé le 3<sup>ème</sup> contrat de Développement entre le Département et la Ville de Courbevoie. Ce contrat (2022-2024) matérialise un soutien financier à la commune de plus de 10 900 000 €.**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communes, le Département apporte un appui financier régi par un partenariat contractuel couvrant une période triennale. Le contrat de Développement Département / Ville regroupe ainsi les subventions versées aux communes. Ce dispositif affirme le rôle de partenaire du Département auprès des communes tout en leur permettant d'engager des projets structurants avec une aide financière pérenne.

Le montant du soutien financier départemental pour la ville de Courbevoie s'élève à 10 964 656 € et est réparti comme suit :

- 7 000 000 € en investissement

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Réhabilitation et extension du parc de Bécon - phases 3 et 4	1 660 000 €
Réhabilitation de l'école Jean-Mermoz	1 100 000 €
Construction de la piscine des Fauvelles	3 760 000 €
Extension du réseau de vidéo protection et d'un centre de surveillance urbaine	480 000 €
<b>Sous-total investissement</b>	<b>7 000 000 €</b>

- 3 964 656 € en fonctionnement (en valeur de base)

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	3 461 640 €
Relais d'assistantes maternelles	19 290 €
Activités culturelles	65 685 €
Activités sportives	418 041 €
<b>Sous-total fonctionnement</b>	<b>3 964 656 €</b>

Il s'agit du troisième contrat de développement entre le Département et la ville de Courbevoie. Le montant de ce contrat en investissement est 110% plus élevé que celui signé pour la période 2019-2021 qui s'élevait alors à 3 326 000 €.

***Depuis 2013, le Département met en œuvre des contrats de développement avec les 36 communes de son territoire afin de faire émerger et de soutenir des projets locaux. Au total, 100 contrats ont été formalisés avec les communes ce qui représente un montant de 574 millions d'€ (367 millions d'€ en investissement et 207 millions d'€ en fonctionnement). En comparaison avec la période 2010-2012, les financements départementaux ont augmenté de 362%.***

## CONTACT PRESSE

Célia DAHAN

01 47 29 32 32/ [cdahan@hauts-de-seine.fr](mailto:cdahan@hauts-de-seine.fr)



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

